



Hébergements et lieux de vie pour personnes en situation de double diagnostic

- **Les SRJ et SRA**

Certains services d'hébergement issus du secteur du handicap (SRJ ou SRA) proposent des unités spécifiques pour les personnes avec un double diagnostic. Les services d'hébergement accueillent des personnes en situation de handicap important, de jour comme de nuit, avec un personnel disponible 24h/24, 7j/7. Les SRA sont destinés aux adultes, tandis que les SRJ s'adressent aux enfants et adolescents de 3 à 18 ans.

- ❗ *Pour plus d'informations, cliquez [ici](#).*

- 📞 *Annuaire des SRA et SRJ spécialisés en vous rendant dans le **bureau régional** de l'AVIQ compétent pour votre lieu de domicile ou en contactant le numéro gratuit de l'AVIQ (0800/16.061)*

- **Les Maisons de Soins Psychiatriques (MSP)**

Une maison de soins psychiatriques (MSP) est un type d'hébergement collectif destiné aux personnes présentant un trouble psychique chronique stabilisé, avec ou sans handicap mental. L'objectif des soins prodigués dans ces structures est de réduire la durée des séjours en hôpital psychiatrique ou de les éviter complètement. Les patients accueillis ne nécessitent plus de traitements aigus en milieu hospitalier, mais bénéficient d'un accompagnement continu. Ces personnes ne sont pas en mesure de vivre de manière totalement autonome ni d'intégrer d'autres types de structures collectives.

Les résidents sont encadrés par une équipe multidisciplinaire composée de psychiatres, infirmiers, kinésithérapeutes, ergothérapeutes, éducateurs, assistantes sociales, logopèdes et psychologues. L'encadrement en MSP est plus intensif et médicalisé que dans les Initiatives d'Habitations Protégées (IHP), avec une surveillance des patients assurée en permanence.

- ❗ *Pour plus d'informations, cliquez [ici](#)*

- 📞 *Annuaire des MSP : [ici](#) ou [ici](#)*

- **Les Initiative d'Habitations Protégées (IHP)**

Les Initiatives d'Habitations Protégées (IHP) sont des structures résidentielles qui offrent une alternative et un complément aux unités hospitalières psychiatriques. Elles accueillent des personnes ayant des troubles psychiatriques chroniques et stabilisés, qui ne nécessitent pas de soins continus en milieu hospitalier. Ces structures permettent aux résidents de vivre de manière indépendante et organisée, en dehors du cadre hospitalier, tout en bénéficiant d'un accompagnement d'une équipe pluridisciplinaire.



L'habitation protégée est envisagée comme un milieu de transition. Ces structures proposent non seulement un hébergement, mais aussi des activités de jour et un accompagnement dans le milieu de vie, ainsi qu'un soutien pour le développement des compétences sociales.

Il existe deux types de places au sein des Initiatives d'Habitations Protégées :

- **Places communautaires** : le résident dispose d'une chambre privée et d'espaces communs partagés au sein de l'habitation protégée (avec un paiement des frais de séjour) ;
- **Places individuelles** : le résident occupe une habitation protégée dans laquelle il vit seul (avec un paiement des frais de séjour).

Après un séjour en habitation protégée, le résident peut également bénéficier d'un suivi post-séjour. Ce suivi lui permet de continuer à vivre dans son propre logement tout en étant soutenu par l'équipe de l'IHP ayant assuré son accompagnement au sein de l'habitation protégée.

 *Pour plus d'informations, cliquez [ici](#)*

 *Annuaire des IHP dédiées aux personnes en situation de double diagnostic : [ici](#)*

